33694 - La place de la prière dans l’Islam

question

J’espère que vous m’expliquiez clairement le rang de la prière dans la religion musulmane.

la réponse favorite

Louange à Allah.

En vérité, la prière occupe en Islam un rang très important qu’aucune autre pratique ne le lui partage. Ceci s’atteste dans ce qui suit :

1/ La prière constitue le principal pilier de la religion et elle est son fondement essentiel. Selon un hadith rapporté par Mouadh Ibn Djabal (Qu’Allah soit satisfait de lui), le Messager d’Allah, (Bénédiction et salut soient sur lui), a dit : « Ne veux-tu pas que je t’informe de la tête de toute l’affaire (l’Islam), de son pilier et son sommet ?» J’ai dit :« Si, Ô Messager d’Allah ! » Il a dit :« La soumission constitue la tête de l’affaire (religieuse), la prière son pilier et le djihad son sommet. » (Rapporté par At-Tirmidhi, n° 2616 et déclaré authentique par Al-Albani dans Sahih At-Tirmidhi, n° 2110.

2/ Elle occupe le rang suivant celui des deux attestations pour être une preuve de la véracité de la foi et sa justesse, ainsi qu'un témoignage éclatant de son ancrage dans le cœur et son affirmation. Le Messager d’Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « L’Islam repose sur cinq piliers : attester qu’il n’y a point de dieu en dehors d’Allah et que Mohammed est Son serviteur et messager ; accomplir la prière ; s'acquitter de la zakat ; accomplir le pèlerinage à la Maison Sacrée ; jeûner le Ramadan. » (Rapporté par Al-Boukhari : 8 et par Muslim : 16).

Accomplir la prière signifie : l'effectuer de façon complète avec ses paroles et ses actes aux heures qui lui sont fixées comme l’a dit Allah, le Très-Haut, dans le Saint Coran : « Quand vous aurez accompli la Salât, invoquez Allah, debout, assis ou étendus sur vos côtés. Une fois la

sécurité retrouvée, accomplissez la Salât (normalement), car la Salât demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés. » (Coran : 4 / 103). C'est-à-dire qu'elle est prescrite à des heures fixes.

3/ Le lieu où la prière a été prescrite lui donne un rang spécial au sein des pratiques cultuelles de l'Islam ; elle n'a pas été révélée sur la terre par un ange, mais c'est bien Allah, le Très-Haut qui a donné au Prophète Mohammed (Bénédiction et salut soient sur lui) le privilège de monter au ciel et lui a prescrit la prière de vive voix, sans intermédiaire, ce qui est une spécificité de la prière comparée aux autres pratiques cultuelles de l'Islam. La prière fut prescrite la nuit du *Mi'radj* près de trois années avant l'Hégire. Au début, elle a été prescrite 50 prières, néanmoins elles seront réduites à 5 prières, bien que la récompense demeurera pour l'accomplissement de 50 prières. Ceci montre sa grande importance et l'amour divin dont elle est l'objet.

4/ Allah efface les péchés grâce à la prière .

Al-Boukhari et Muslim ont rapporté (respectivement sous les numéros 528 et 667) d'après Abou Horeira, (Qu'Allah soit satisfait de lui), que le Messager d'Allah, (Bénédiction et salut soient sur lui), a dit, selon le hadith de Bakr, il a entendu le Messager d'Allah dire : « Si un fleuve se situait juste devant la porte de l'un d'entre vous et qu'il s'y baigne cinq fois par jour, resterait-il une saleté sur lui ?» ils ont dit :« Non, il ne resterait aucune saleté sur lui» Il a dit :« C'est exactement ce que font les cinq prières, car, grâce à elles, Allah efface les péchés. »

5/ La prière sera la dernière pratique religieuse à être abandonnée : quand elle sera abandonnée, toute la religion le sera aussi. D'après Djaber, (Qu'Allah soit satisfait de lui), le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Il suffit d'abandonner la prière pour tomber dans la mécréante et le polythéisme. » (Rapporté par Muslim : 82).

C'est pourquoi le musulman doit veiller à l'accomplissement de la prière aux heures qui lui sont fixées et éviter de la négliger par paresse ou par inadvertance. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-Haut dit : « Malheur donc, à ceux qui prient, tout en négligeant (et retardant) leur Salât » (Coran : 107 / 4-5) et menace celui qui néglige la prière en ces termes : « Puis leur succédèrent des

générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs désirs. Ils se trouveront en perdition. » (Coran : 19 / 59).

6/ La prière sera la première chose dont le serviteur sera jugé le jour de la Résurrection. Selon Abou Horeira, Qu'Allah soit satisfait de lui, il a entendu le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire : « La première chose au sujet de laquelle le serviteur sera jugé le Jour de la Résurrection, parmi ses actes, est sa prière, si elle est correcte, il aura heureusement réussi. Si elle est défectueuse, il sera déçu et perdant. Si ses prières s'avèrent déficientes, Allah le Maître Puissant et Majestueux dira :« Regardez si mon serviteur a accompli des prières surérogatoires pour combler les lacunes de ses prières obligatoires. Puis le reste de ses pratiques religieuses seront traitées de la même manière. » (Rapporté par An-Nassaï (n° 465) et par At-Tirmidhi (n° 413) et déclaré authentique par Al-Albani dans Sahih Al-Djami' n°2573.

Nous implorons à Allah de nous assister à L'invoquer, à Le remercier et à bien L'adorer.

Sources:

-Kitab As-Salat par Dr At-Tayyâr, p. 16

- Tawdhih Al-Ahkâm par Al-Bassam, 1/371

- Târikh Mashrou'yyat As-Salât par Al-Belouchi, p. 31.

Et Allah, le Très-Haut sait, mieux.